



## FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 55 82 88 75 - Fax : 01 48 51 62 50

Courriel : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : <https://equipementcgt.fr>

Montreuil, le 18 octobre 2023

M. Christophe BECHU  
M. Guillaume LEFORESTIER  
M. Jacques CLEMENT

Monsieur le ministre,

Monsieur le secrétaire général

Monsieur le DRH,

En mars 2023, vous avez ouvert avec les organisations syndicales représentatives du pôle ministériel, un cycle de négociation sur la protection sociale complémentaire (PSC) dans le cadre de l'accord interministériel du 26 février 2022.

Dès le départ, la CGT a dénoncé le contexte de précipitation imposé par l'administration en lien notamment avec la fin du référencement (auquel elle n'avait pas souscrit) au 1<sup>er</sup> janvier 2025, alors même que le volet prévoyance n'avait pas encore été négocié au niveau fonction publique.

L'argument avancé, et partagé, de votre volonté de faire profiter les agents d'une meilleure prise en charge de leur complémentaire santé avec participation financière de l'employeur nous a néanmoins contraint de négocier dos au mur.

D'autant plus, qu'il est vite apparu que le ministère n'avait aucune marge de manœuvre pour améliorer le panier de santé négocié au niveau interministériel et que toute autre avancée, notamment en termes de financement, serait soumise à l'approbation de la DGAFP. Avec un champ si réduit et si contraint, cet exercice a porté atteinte à notre pouvoir de négociation et ne nous a pas permis de faire valoir nos principales propositions.

En effet, dès le début des discussions, la CGT a fait part de son mécontentement sur les conditions tarifaires et le traitement réservé aux ayants droit.

Notamment sur :

- L'absence de déplaçonnement des options
- L'évolution tarifaire pour les moins bien rémunérés par rapport au contrat MGEN
- Le refus de faire évoluer le fonds de solidarité pour les actifs
- L'évolution insuffisante du fonds de solidarité pour les retraités
- L'absence de traitement des ayants droit retraités qui auront, pour certains, cotisé pendant plus de 30 ans.

Malgré ces divergences et dans l'intérêt des agents, la CGT a participé activement au processus et a été force de propositions pour améliorer le protocole.

Le constat est que le projet de texte qui nous est soumis aujourd'hui est loin de remplir les critères défendus par la CGT notamment en termes de solidarités intergénérationnelles. Il risque d'induire une augmentation des dépenses de santé pour une partie non négligeable des agents notamment jeunes et des familles monoparentales dans un contexte inflationniste. Nous craignons que des agents choisissent de ne pas assurer leurs enfants. La CGT ne peut pas cautionner de telles situations.

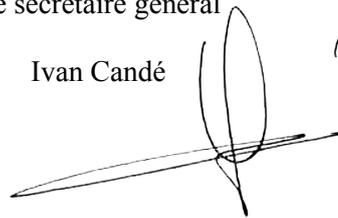
Pour toutes ces raisons, la CGT ne signera pas ce protocole d'accord, que nous estimons être loin de nos revendications et d'apporter la solidarité nécessaire aux agents les plus vulnérables et à leurs familles.

La CGT poursuivra son travail revendicatif dans le cadre de la commission paritaire de pilotage et de suivi de la protection sociale complémentaire avec la même énergie dans l'intérêt des personnels actifs et retraités et de leurs ayants droit.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Le secrétaire général

Ivan Candé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ivan Candé', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop and a long horizontal stroke.

Copie : Véronique TEBOUL cheffe du département des relations sociales